



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 22 avril 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvelles aides en faveur du secteur de l'élevage bovin

Le ministre de l'agriculture a décidé de mettre en œuvre 3 nouvelles aides en faveur de l'élevage bovin pour soutenir les éleveurs, au titre de la campagne 2013.

Ces nouvelles aides s'adressent exclusivement aux producteurs « nouvellement installés » (installation avec ou sans Dotation Jeune Agriculteur, entre le 16 mai 2008 et le 15 mai 2013) et aux « récents investisseurs » (bénéficiaires du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage ou du Plan de Performance Énergétique après le 1^{er} janvier 2007).

Ces aides concernent :

- l'engraissement de jeunes bovins : pour les éleveurs produisant au moins 21 jeunes bovins destinés à être abattus entre 11 et 24 mois en 2013,
- l'élevage de vaches allaitantes : pour les éleveurs bénéficiaires de la PMTVA,
- la production de lait : pour les éleveurs bovins disposant d'un quota laitier au 31 mars 2013 et s'engageant à livrer du lait sur la campagne 2013-2014.

Pour bénéficier de ces nouveaux dispositifs, l'éleveur devra transmettre à la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.), impérativement **avant le 15 mai 2013**, une demande par un formulaire papier, accompagné des éventuels justificatifs. (Cette demande d'aides ne peut pas être télé-déclarée sur TéléPAC)

La D.D.T. a adressé ce formulaire accompagné d'une notice explicative aux éleveurs potentiellement concernés dont elle a connaissance (installation avec DJA et récents investisseurs).

Néanmoins, les éleveurs de bovins qui n'ont pas reçu ces documents et qui pensent être éligibles peuvent télécharger le formulaire et la notice explicative sur le site TéléPAC (www.telepac.agriculture.gouv.fr), à la rubrique « formulaires et notices » ou sur le site de la D.D.T. (www.ardeche.equipement-agriculture.gouv.fr), à la rubrique « agriculteurs ».

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la D.D.T. au 04.75.65.50.00



CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09
Mél. : pref-communication@ardeche.gouv.fr